

CÔDE DE TRANSPARENCE

POUR LES FONDS ISR OUVERTS AU PUBLIC

FEDERAL FOCUS - EUROPEAN ECONOMY
FEDERAL FOCUS - BIODIVERSITY

JANVIER 2024



FEDERAL
FINANCE GESTION

Préambule

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

Deux éléments-clés motivent la promotion de ce Code :

- améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs, épargnants et de toutes autres parties prenantes ;
- contribuer au renforcement d'une autorégulation plus proactive favorisant le développement et la promotion des fonds ISR par la mise en place d'un cadre commun fédérateur de bonnes pratiques de transparence

Les acronymes et définitions liés à l'ISR sont explicités dans le glossaire à la fin du document.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds de notre gamme thématique : Federal Focus - Biodiversity et Federal Focus - European Economy. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis 2000 et nous nous félicitons de la mise en place du Code.

C'est notre deuxième adhésion pour le fonds Federal Focus - Biodiversity (anciennement AIS Biodiversity First) qui a été lancé le 15 décembre 2022 et notre première adhésion pour Federal Focus - European Economy, lancé le 28 décembre 2023, suite à la mutation du fonds AIS Mandarine Entrepreneurs. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Federal Finance Gestion s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds Federal Focus - Biodiversity et Federal Focus - European Economy respectent l'ensemble des recommandations du Code.

Brest, janvier 2024

Sommaire

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	9
4. Processus de gestion	15
5. Contrôles ESG	18
6. Mesures d'impact et reporting ESG	19
7. Glossaire	20

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Nom des fonds : Federal Focus - Biodiversity Federal Focus - European Economy					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours des fonds au 31/12/2023	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
☐ Best in class ☐ Exclusion ☐ Thématique	☐ Actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, toutes zones géographiques et tous secteurs d'activités confondus	☐ Armes controversées ☐ Pacte Mondial ☐ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Tabac	Federal Focus Biodiversity : 16,32M€ Federal Focus European Economy : 55,62M€	☐ Label ISR	- DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Ce Code s'applique aux fonds Federal Focus - Biodiversity et Federal Focus - European Economy, gérés par Federal Finance Gestion respectivement depuis le 15 décembre 2022 et le 28 décembre 2023 .

FEDERAL FINANCE GESTION est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 euros sise au 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN 378 135 610 RCS Brest – www.federal-finance.fr – Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers n° GP 04/006 du 22 mars 2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Federal Finance Gestion définit l'Investissement Socialement Responsable (ISR) comme l'intégration des enjeux sociaux (capital humain et sociétal), environnementaux et de gouvernance aux décisions d'investissement, permettant d'allouer du capital aux émetteurs (entreprises, Etats, collectivités, etc.) qui intègrent ces enjeux à leur stratégie, organisation et produits.

En tant qu'investisseur engagé, Federal Finance Gestion a développé ses premiers fonds ISR au début des années 2000. Cet engagement à développer une offre d'investissement responsable s'inscrit dans la raison d'être définie par notre maison mère, le Crédit Mutuel ARKEA.

Acteur engagé sur les questions d'investissement socialement responsable, Federal Finance Gestion participe aux travaux de place à travers le comité technique Investissement Responsable de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

La page Federal Finance Gestion dédiée à l'Investissement Responsable est accessible via le lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_55417

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Federal Finance Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2009 et reconnaît que les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance sont susceptibles d'influer sur la performance à moyen et long terme des acteurs économiques.

L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de Federal Finance Gestion. Elle s'appuie sur une équipe de recherche dédiée, combinant analystes financiers et analystes ESG. Notre approche propriétaire et nos outils dédiés permettent une analyse approfondie des émetteurs à contre-pied des analyses ESG mécaniques déshumanisées.

La conviction partagée de nos équipes est qu'une analyse à 360° des émetteurs, alliant analyse financière et ESG, permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités des entreprises dans lesquelles nous investissons au service de la performance.

Allier analyse financière et ESG permet d'appréhender au mieux l'ensemble des risques et opportunités. En cohérence avec la vision d'Arkéa Investment Services, notre conviction est que la gestion des risques et opportunités des entreprises passe notamment par une bonne gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Notre approche responsable vise à garantir que nos fonds n'investissent pas dans les entreprises ayant des pratiques condamnables au regard des normes, éthiques ou légales, internationalement reconnues (Pacte mondial des Nations Unies, armes controversées, exposition au charbon, aux énergies fossiles non conventionnelles).

La méthodologie d'intégration des critères ESG repose sur la logique Best in class qui vise à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les thèmes ESG au sein de leurs secteurs d'activité. Les émetteurs sont ainsi classés sur échelle allant de A pour les sociétés les plus respectueuses des valeurs de l'ESG à E pour celles dans lesquelles les enjeux extra financiers sont encore peu abordés. Federal Finance Gestion repose ses analyses sur une multitude de sources, ayant recours à des services de recherches externes tels que les agences de notation ou encore les rapports d'ONG ou des sociétés de courtage.

Le vote aux assemblées générales constitue un moyen de défense des intérêts des actionnaires et des souscripteurs sur le long terme. L'exercice des droits de vote fait partie du processus de gestion de Federal Finance Gestion dans le respect des exigences réglementaires et des règles déontologiques de la profession. La politique de vote intègre également le soutien aux résolutions d'actionnaires concernant les impacts sociaux et environnementaux. La politique de vote et le rapport annuel d'exercice des droits de vote sont disponibles sur notre site internet.

Nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec certaines sociétés ayant par exemple une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur. A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaboratif doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel. La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Cette démarche globale d'investisseur responsable est aussi soutenue par le Comité ESG créé au sein d'Arkéa Investment Services et qui permet d'assurer la cohérence des stratégies ESG. Au-delà de la coordination, il est aussi un lieu d'échange des pratiques afin que chaque société de gestion de portefeuille puisse s'inspirer des meilleures initiatives. Il permet de mener des projets en commun (formation des salariés aux enjeux ESG, déploiement d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Notre référentiel d'analyse propriétaire qui recense plus de 13 000 émetteurs repose sur la logique Best in Class, visant à sélectionner les émetteurs les plus avancés sur les enjeux ESG les plus matériels au sein de leurs secteurs d'activité. Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. A titre d'illustration, 14 critères sont activés pour le secteur agroalimentaire contre seulement 6 pour celui des médias.

Suite aux analyses qualitatives réalisées par l'équipe ESG, les notations de certains piliers peuvent être amendées lorsque celles-ci leurs paraissent éloignées des niveaux de performance constatés ou lorsque les sociétés concernées ne sont pas couvertes par les agences de notation ESG.

Concernant les entreprises, les sujets relatifs au changement climatique sont traités selon une approche cycle de vie puisque deux critères permettent de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur (émissions de gaz à effets de serre liés à ses produits mais également à son process de production).

Selon le secteur d'activité étudié, les indicateurs activés liés au climat peuvent porter sur la stratégie déployée par l'entité en matière de lutte contre le changement climatique, la portée de cette stratégie (globale / isolée), les moyens concrets mis en place pour lutter contre le changement climatique, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Tonnes équivalent CO2 rapportée à un indicateur économique (ex. émissions de CO2/chiffre d'affaires), le recours aux énergies renouvelables, le déploiement de solutions pro climat...

Concernant les émetteurs Souverains, les indicateurs activés intègrent des données telles que les consommations d'énergie du pays, ses émissions de gaz à effet de serre en équivalent Tonnes CO2, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Au sein de la société de gestion, plusieurs équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement responsable et un comité de Gouvernance ESG a été mis en place au premier trimestre 2022 au sein de la société de gestion (Lieu de présentation, d'échange et de validation des méthodologies relatives aux calculs d'indicateurs extra-financiers, aux bases de données utilisées).

Federal Finance Gestion dispose de sa propre équipe Recherche ESG qui se consacre exclusivement à ces questions. Composée de 7 ETP, cette équipe réalise les analyses ESG des sociétés et est en charge du traitement des informations ESG, de leur diffusion et compréhension. Présente au sein de la salle des marchés, cette équipe favorise la prise en compte des questions ESG dans la gestion des fonds et mandats.

L'équipe Recherche ESG traite en étroite collaboration avec les analystes crédit afin de mettre à disposition de l'ensemble des gérants des analyses combinant financier et ESG. Dans une volonté forte d'intégration ESG, ce sont finalement toutes les équipes de gestion et d'analyse qui s'impliquent dans la diffusion et l'utilisation des informations extra-financières.

Les équipes Maîtrise des Risques et de Conformité assurent le suivi ex-post des performances extra-financières des fonds et la matérialisation de la stratégie extra-financière de la société de gestion.

Enfin, l'activité d'investissement responsable est également diffusée au niveau stratégique de l'organisation par la création du Comité Gouvernance ESG au sein de Federal Finance Gestion

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

L'équipe Recherche ESG compte 7 analystes à temps plein. Chez Federal Finance Gestion, pas moins de 18 gérants investissent dans un cadre ISR ou ESG (articles 8 et 9).

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales
☐ PRI - Principles For Responsible Investment ☐ AFG (comité technique Investissement Responsable)	☐ CDP- Carbon Disclosure Project (carbone, forêt, eau) ☐ Global Investor Statement on Climate Change ☐ Climate Action 100+ ☐ Appel de Paris ☐ Finance for Biodiversity Pledge	☐ Investor Statement Calling on Companies to Improve Performance on the Corporate Human Rights Benchmark

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2023, les encours ISR de Federal Finance Gestion s'élevaient à 7,6 milliards d'euros. La gamme est composée de fonds monétaires, obligataires et actions.

A la même date, l'encours des fonds en intégration ESG s'élevait à 10,5 milliards d'euros.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2023, les encours ISR de Federal Finance Gestion représentaient 55,5% du total des actifs sous gestion.

A la même date, l'ensemble des encours ISR et ESG représentait 76,8% des encours totaux.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds labellisés ISR ouverts au public et gérés par Federal Finance Gestion sont :

- Federal Ethi-Patrimoine
- Federal Focus - European Economy
- Federal Focus - Biodiversity
- AIS Schelcher Equity Convictions
- AIS Mandarine Opportunités
- Federal Euro Aggregate 3-5 ESG
- Federal Optimal Plus ESG
- Federal Support Court Terme ESG
- Federal Support Monétaire ESG
- Federal Transition Emploi
- Federal Obligations Court Terme ESG
- Federal Optimal Gestion Privée ESG
- Federal Transition Oxygène
- Federal Multi Actions Europe
- Federal Transition Équilibre ESG
- Federal Transition Modéré ESG
- FEE Transition Équilibre
- FEE Transition Modéré
- Federal Obligations ISR Echéance 2026.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Par la prise en compte des critères ESG, notre objectif est d'investir dans des émetteurs (Etats, entreprises, collectivités, agences) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

En effet, le fonds applique une approche de type « Best-in-Class ». Elle consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG par rapport à celles de

leurs comparables sectoriels. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Federal Finance Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité.

En ce qui concerne plus spécifiquement le fonds Federal Focus Biodiversity, l'objectif recherché est de retenir les émetteurs qui correspondent à l'approche thématique Biodiversité qui a été définie (décrite ci-dessous). La prise en compte des critères ESG permet par ailleurs d'atteindre des objectifs sur l'ensemble des piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Droits de l'Homme. En effet des indicateurs de performance sont suivis sur l'ensemble de ces piliers (comme détaillé dans le paragraphe 6. ci-après). Sur le pilier Environnement, l'objectif recherché est notamment de diminuer l'intensité carbone et l'empreinte Biodiversité du fonds. Sur les piliers Social, Gouvernance et Droits de l'Homme, l'objectif est de retenir les entreprises qui présentent les meilleures pratiques sur ces thématiques (sur le pilier Social, les entreprises qui réduisent le taux d'accidentologie de leurs salariés, sur le pilier gouvernance, les entreprises qui favorisent les conseils d'administration mixtes et sur le pilier Droits de l'homme, les entreprises qui disposent de politique en la matière). Cette sélection est possible par la prise en compte de la note ESG de notre modèle propriétaire (exclusion des valeurs E) et par le suivi des indicateurs détaillés au paragraphe 6.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

L'analyse extra-financière est confiée au service Recherche ESG. L'équipe s'appuie sur les services de recherches externes de Sustainalytics, Morningstar, Thomson Reuters Eikon, MSCI (données Climat), Carbone 4 (données Biodiversité) et ISS pour la partie concernant les droits de vote.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Pour les émetteurs Entreprises

- **Critères utilisés dans le filtre Responsable**

Les critères pris en compte dans le cadre du filtre d'analyse responsable sont décrits ci-dessous :

- **Respect des normes internationales**

Ces normes internationales sont inspirées de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale

du Travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la Convention de l'ONU contre la corruption. Elles sont déclinées en 10 principes regroupés en 4 catégories, édictés par le Pacte Mondial (ou Global Compact) des Nations Unies. Nous considérons qu'un investisseur responsable se doit de s'assurer, a minima, du respect de ces normes pour les sociétés investies.

Toute société contrevenant à l'un au moins de ces principes est exclue de l'univers d'investissement.

o Armes controversées

Federal Finance Gestion a adopté une politique d'investissement volontariste excluant des fonds et des mandats de gestion qu'elle gère en ligne directe toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce ou le stockage d'armement controversés. Il s'agit des armes dont les impacts se révèlent disproportionnés pour les populations civiles.

Au-delà des armes expressément interdites par le droit français, Federal Finance Gestion a fait le choix d'exclure de ces investissements certains types d'armes dont l'usage est contraire à ses valeurs.

Ainsi Federal Finance Gestion n'investit pas en ligne directe dans toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce ou le stockage :

- des armes biologiques ou à base de toxines (en application de l'article L2341-2 du code de la défense).
- des armes chimiques (en application de l'article L2342-3 du code de la défense).
- des mines antipersonnel (en application de l'article L2343-2 du code de la défense reprenant les engagements de la France dans le cadre de la convention d'Ottawa du 8 juillet 1998).
- des armes à sous-munitions (en application de l'article L2344-2 du code de la défense reprenant les engagements de la France dans le cadre de la convention d'Oslo du 3 décembre 2008).

Federal Finance Gestion décide également de ne pas investir dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage des :

- armements à l'uranium appauvri
- armements au phosphore blanc

Afin de tenir à jour la liste des entreprises ainsi exclues, la société de gestion s'appuie sur Sustainalytics, un prestataire reconnu, qui établit et actualise une liste des entreprises concernées.

o Emetteurs impliqués dans le charbon

Federal Finance Gestion s'interdit d'investir dans les entreprises impliquées dans le charbon. Face à l'enjeu climatique, le sujet du charbon fait l'objet d'une attention renforcée et d'une contrainte plus forte. De nouveaux seuils plus stricts ont ainsi été définis à compter de janvier 2021. Ainsi, sont interdits les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales) ou
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
- qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an
- qui ont des capacités installées de production d'électricité à partir du charbon > 5 GW
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

o Emetteurs impliqués dans les Energies Fossiles non conventionnelles

Une politique relative aux Energies Fossiles est également appliquée depuis janvier 2022 :

- Interdiction des financements/investissements aux acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 25% de la production annuelle d'énergies fossiles.
- Interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation)

o Emetteurs impliqués dans le secteur du Tabac

Une politique relative aux activités liées au Tabac est appliquée à l'ensemble des investissements réalisés par les produits gérés de manière active par Federal Finance Gestion depuis janvier 2023. Ainsi sont interdits les investissements dans les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires lié à la production de tabac est supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total,
- ou dont le chiffre d'affaires lié à la distribution de tabac est supérieur à 15 % de leur chiffre d'affaires total.

● Critères utilisés dans l'Analyse de Performance ESG

Les critères d'investissement des fonds reposent sur l'analyse de trois grands enjeux extra-financiers en lien direct avec les enjeux de développement durable : Environnement (E), Social (S) et Gouvernance (G).

La méthodologie de notation repose sur la logique Best in class. Partant du constat que les enjeux extra financiers diffèrent d'un secteur d'activité à un autre, chaque indicateur est appréhendé de façon différente selon les secteurs d'activité des émetteurs. Une pondération différenciée de 20 critères est appliquée, reprenant les enjeux ESG matériels de chaque secteur. Notons que ces 20 critères sont activés ou désactivés selon leur matérialité pour un secteur donné. L'approche sectorielle permet dès lors de comparer les performances relatives des acteurs d'un même secteur, comparaison fondée sur des indicateurs homogènes.

Ainsi, les émetteurs sont notés sur chacun des indicateurs analysés (note allant de 0 à 20) et la note de chaque critère est obtenue par la moyenne de ceux-ci. La performance extra financière d'un émetteur sera alors traduite par un score, moyenne pondérée des critères étudiés. Ces pondérations diffèrent selon le secteur d'activité de l'émetteur et reflètent l'importance relative (la matérialité) de ces critères.

Les émetteurs d'un même secteur sont alors ventilés sur une échelle allant de A à E, A étant la note ESG attribuée aux meilleurs acteurs, la note E qualifiant les plus mauvais et qui sont ainsi exclus de l'univers d'investissement des fonds objets du présent code de transparence.

Cette approche a pour avantage, outre sa cohérence, de définir un univers d'investissement composé des meilleurs émetteurs de chaque secteur d'activité et permet à la gestion d'investir dans chacun d'eux.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères liés au changement climatique sont intégrés à l'analyse extra-financière. La mesure de l'empreinte carbone des fonds est publiée dans le reporting d'impact ESG des fonds.

Au niveau de ses investissements directs, Federal Finance Gestion a mis en place une politique d'exclusion des entreprises actives dans le domaine du charbon. Federal Finance Gestion s'interdit les nouveaux investissements dans les entreprises :

- qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales) ou
- qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon
- qui ont une production de charbon physique > 10m tonnes
- qui ont des capacités installées de production d'électricité > 5 GWh
- qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon
- qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

Une politique relative aux Energies Fossiles est également appliquée depuis janvier 2022 :

- Interdiction des financements/investissements aux acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles.
- Interdiction de tout investissement direct dans un projet dédié aux énergies fossiles non conventionnelles (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation)

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

L'analyse ESG des entreprises

L'analyse ESG des émetteurs combine deux approches :

- Approche d'exclusion via l'application du filtre Responsable présenté ci-dessus
- Approche de sélection via la notation extra-financière des émetteurs

En raison de l'étendue de l'univers de recherche, Federal Finance Gestion sous-traite la collecte des données ESG à la société Sustainalytics. Ces données sont ensuite traitées et analysées via un modèle propriétaire développé par Federal Finance Gestion.

Les critères de notation sont issus des « Material ESG Issues » de Sustainalytics activés selon leur pertinence pour l'émetteur. Ainsi l'approche est basée sur la matérialité des enjeux pour les émetteurs et sur une pondération des critères ESG différenciée pour chaque secteur.

Deux méthodologies coexistent :

- l'une (modèle avancé, ou univers « Comprehensive ») portant sur les grandes capitalisations des marchés développés et émergents et les moyennes capitalisations des marchés développés,
- L'autre (modèle simplifié, ou univers « Core ») portant sur les moyennes capitalisations de marchés émergents et les petites capitalisations tous marchés confondus.

Une approche mathématique distincte est appliquée à chacune de ces deux méthodologies.

L'analyse ESG repose sur l'évaluation de chaque critère dont le score est noté entre 0 et 20, fonction de la performance relative de l'entreprise au sein du secteur d'activité.

La note de chaque critère (E, S, ou G) est obtenue par le calcul d'une moyenne pondérée des indicateurs le composant. Les pondérations varient selon le secteur d'activité.

Le score final de l'entreprise correspond à la moyenne pondérée des critères E, S et G.

Ce score est traduit en note ESG qui reflète la performance extra financière relative de chaque acteur d'un même secteur d'activité. Ce rating varie de A à E, le rating A étant attribué aux meilleurs acteurs, le rating E aux moins bons.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

La mise à jour du rating des entreprises est effectuée sur une base mensuelle.

Entre deux mises à jour, l'équipe Recherche ESG assure une veille active sur les événements de nature à modifier l'évaluation des sociétés. Il peut s'agir d'accidents industriels, de modification de la gouvernance, de controverse ou tout autre fait de nature à impacter le rating ESG de l'entreprise.

Federal Finance Gestion s'appuie sur l'outil de suivi des controverses de Sustainalytics permettant d'identifier les émetteurs controversés. Ainsi l'analyse ESG est complétée par une prise en compte des controverses en fonction de leur sévérité, de leur récurrence, mais aussi à la lumière de la réponse apportée par l'émetteur. Les notations ESG sont impactées par les controverses négatives. Selon leur ampleur, les controverses peuvent entraîner le gel ou la cession des titres.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible

La prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement est réalisée par l'application successive des différents filtres suivants :

o Filtre Responsable

La société de gestion des fonds applique un filtre normatif permettant d'exclure les émetteurs les plus controversés au regard des principes du Pacte Mondial des Nations Unis, les sociétés impliquées dans les armes controversées, les sociétés qui ont des activités liées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles (conformément aux politiques sectorielles). A compter de janvier 2023, une politique d'exclusion du secteur Tabac s'applique.

o Approche ESG

Le Fonds applique également un filtre de conformité ESG selon une approche de type « Best in class ». Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

Une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux ESG est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements des fonds vers les acteurs les plus vertueux. Ainsi, est étudié un ensemble de critères sur chacun des enjeux : environnementaux (par exemple les émissions de CO2), sociaux (comme le taux de fréquence des accidents au sein des sociétés) et gouvernance (comme l'éthique des affaires). Le poids de ces différents critères est établi, secteur par secteur, selon l'importance qu'ils revêtent.

Cette performance est mesurée par un score allant de 0 à 20 et retranscrit en quintiles de A à E (A étant attribué aux acteurs les plus performants). Seuls les émetteurs notés de A à D sont conservés.

L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'Univers d'Investissement.

o Filtre Thématique Biodiversité

Ce filtre thématique permet d'apprécier chaque émetteur de l'Univers d'Investissement au regard de sa capacité à limiter son empreinte sur la biodiversité selon l'analyse de la Société de Gestion (le « Filtre Thématique Biodiversité »).

Cette approche d'exclusion thématique repose sur deux étapes :

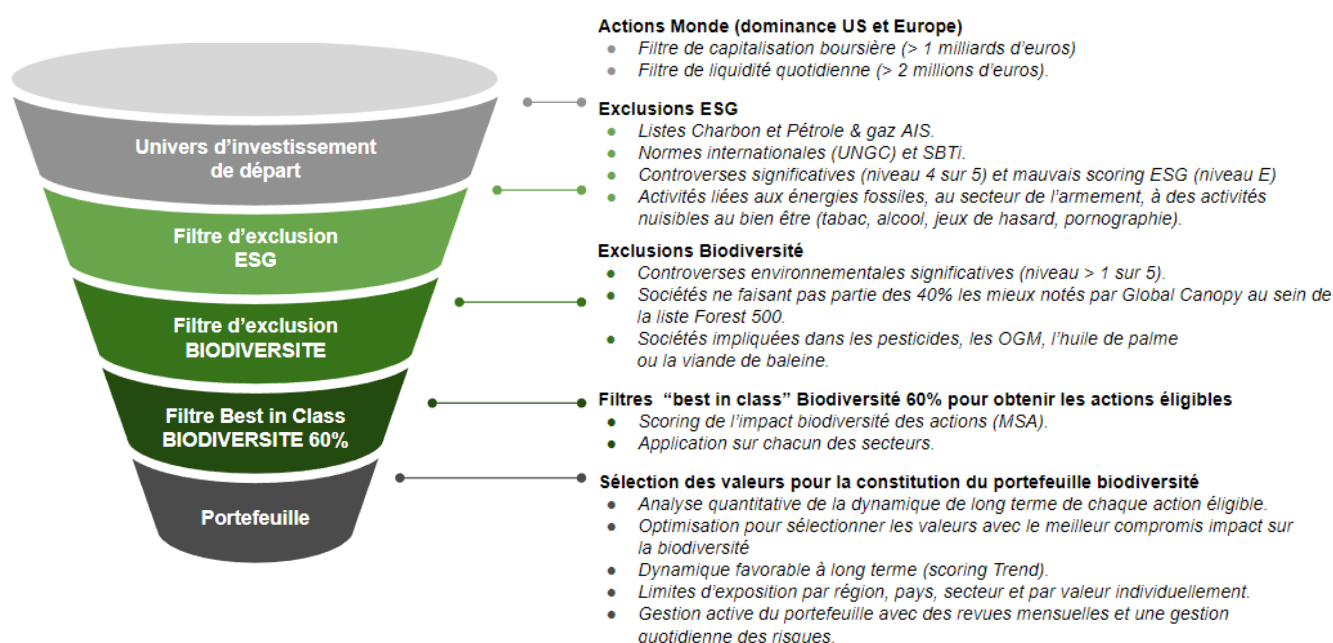
> sont exclus les émetteurs avec des controverses environnementales avérées selon l'analyse de la Société de Gestion et les entreprises impliquées (dès le premier euro de chiffre d'affaires) notamment dans les pesticides, les OGM ou l'huile de palme. Cette liste d'exclusions est susceptible d'évoluer dans le temps.

> une analyse de la performance relative des émetteurs sur les enjeux de biodiversité est réalisée. Cette approche permet de mesurer la performance des émetteurs au regard de celles de tous les autres émetteurs d'un secteur d'activité donné afin d'orienter les investissements des fonds vers les acteurs qui ont un impact négatif limité sur la biodiversité. Les émetteurs sont classés par quintiles en fonction de leur score d'impact sur la biodiversité. Les deux derniers quintiles sont exclus. Ainsi, l'application de ce filtre permet d'exclure 40% des entreprises de l'Univers d'Investissement qui ont le plus d'impacts négatifs sur la biodiversité.

Prise en compte de critères ESG dans la construction du portefeuille de Federal Focus - Biodiversité

Le gestionnaire investit exclusivement dans les émetteurs respectant l'ensemble des filtres décrits ci-dessus.

A titre de synthèse, la construction du portefeuille suit les étapes décrites dans le schéma ci-dessous :



4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatique sont intégrés à la notation ESG globale. Les politiques d'exclusion des sociétés impliquées dans le charbon et dans les énergies fossiles non conventionnelles complètent ce dispositif.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

La part des émetteurs non notée ESG dans les portefeuilles des fonds (hors liquidités) sera durablement inférieure à 10%.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le process de gestion des fonds n'a pas évolué.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds ne sont pas investis dans des organismes solidaires.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les fonds ne pratiquent pas de prêt-emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Afin de réaliser son objectif de gestion, les fonds pourront utiliser les instruments dérivés listés ci-après dans la limite de 100 % l'actif net. Les instruments dérivés seront négociés avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de meilleure exécution/meilleure sélection et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

L'utilisation de produits dérivés ne doit pas avoir pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection extra-financière.

Ces instruments doivent également être utilisés en cohérence avec la politique ESG des fonds : la société de gestion ne pourra pas utiliser ces instruments lorsque leurs émetteurs ont été exclus suite à l'analyse extra-financière. Ainsi, les instruments dérivés n'altèrent pas la qualité ESG du portefeuille. La stratégie sur les instruments dérivés des fonds est détaillée dans le prospectus des fonds.

Il est précisé que les fonds n'ont pas recours aux positions courtes dans leur gestion.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Dans une optique de gestion de trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des OPC monétaires ou obligataires labellisés ISR.

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Les fonds objets du présent code de transparence bénéficient de contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable. Ces contrôles s'exercent à trois niveaux :

Contrôles opérationnels :

▪ Niveau 1 :

L'univers d'investissement défini sur base des critères ESG est à disposition du gérant. Le gérant veille à respecter cette liste pour acheter un titre et doit procéder à la vente si le titre est exclu de l'univers d'investissement suite à une mise à jour des listes d'exclusions.

▪ Niveau 2 :

Les analystes ESG suivent l'évolution des notes ESG des valeurs composant le fonds, ainsi que l'actualité extra-financière de ces valeurs. Ils informent la gestion si 1/ la note ESG ne respecte plus les critères ESG définis ; 2/ l'actualité extra-financière permet d'anticiper une dégradation (scandale, etc.)

Maîtrise des risques :

▪ Niveau 3 :

Le département Maîtrise des risques vérifie de manière bihebdomadaire le respect des contraintes réglementaires et internes des fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

Contrôle interne :

▪ Niveau 4 :

Le département « contrôle permanent » vérifie le respect des contraintes ESG. Il s'assure que tous les émetteurs dans lesquels le FCP investi possède une analyse ESG conforme aux procédures d'analyse définies.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée par les indicateurs du reporting d'impact ESG des fonds, disponible sur le site de Federal Finance Gestion.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Les indicateurs portent sur :

- La performance environnementale, par exemple l'intensité carbone et l'empreinte biodiversité
- La performance sociale, par exemple sur la féminisation du senior management, l'accidentologie
- La performance en matière de gouvernance, par exemple la féminisation des instances dirigeantes
- La performance en matière de droits de l'homme, par exemple le pourcentage d'entreprise ayant une politique Droits de l'homme

Federal Finance Gestion s'engage à produire un reporting d'impact ESG dans lequel la société de gestion fournira les informations sur les indicateurs de suivi : taux de couverture, périmètre, méthode de calcul, analyse de l'évolution, comparaison entre l'indicateur de suivi et l'univers d'investissement initial des fonds.

Le fonds Federal Focus - Biodiversity s'engage à battre l'indicateur Intensité Carbone et l'empreinte Biodiversité.

Le fonds Federal Focus - European Economy s'engage à battre l'indicateur Intensité Carbone et l'indicateur Politique Droits de l'Homme.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations relatives aux fonds Federal Focus - Biodiversity et Federal Focus - European Economy (DICI/Prospectus/Rapport de gestion) ou plus généralement à la politique d'investissement et à la démarche ESG de Federal Finance Gestion (Politique d'Investissement Responsable, Politique d'Engagement, critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux, de qualité de gouvernance) peuvent être consultées sur le site internet de Federal Finance Gestion et dans le rapport annuel des fonds.

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FEDERAL FINANCE GESTION - 1 Allée Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPCVM, contacter la Société de gestion au n° 09 69 32 88 32

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Les résultats de la politique de vote et de la campagne d'engagement de Federal Finance Gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion. Ces documents sont accessibles sur le site internet de Federal Finance Gestion, page Informations Réglementaires.

7. Glossaire

DEFINITIONS

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance.

- Dimension Environnementale : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- Dimension Sociale : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

ISR

« L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. » (AFG – FIR, juillet 2013)

Emetteurs

Ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

APPROCHES

Sélection ESG

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- best-in-class : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- best-in-universe : sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- best effort : sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématiques ESG

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

Exclusion

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- EXCLUSIONS NORMATIVES
Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales, (droits de l'homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial...), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- EXCLUSIONS SECTORIELLES
Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique... pour des raisons environnementales.

Les seules exclusions issues d'une interdiction réglementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo...) ne suffisent à caractériser une approche d'exclusion.

Engagement

Fonds dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être

définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Impact investing ou investissement à impact

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.